

LES JOURS HEUREUX

Le Collectif rennais les Jours Heureux est composé de représentant.es de
CGT - FSU - SOLIDAIRES - UNEF - ATTAC - AMIS DU MONDE DIPLOMATIQUE - ACTION CULTURE ENTREPRISE

N°7

Journal gratuit - Reproduction libre et encouragée

"Les Jours Heureux": Titre du programme du Conseil National de la Résistance qui a organisé notre État social en 1945. Ce programme inspire toujours un projet de société émancipateur pour le 21ème siècle.

" Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ! "

Jean Jaurès

POURQUOI LES SERVICES PUBLICS ?

LES PRINCIPES DE LA LIBÉRATION

Au sortir de la guerre le Conseil National de la résistance a posé les bases d'un état social qui repose sur 4 piliers indissociables

- **Le code du travail**
- **La Sécurité sociale**
- **Les services publics**
- **L'intervention publique dans l'activité économique**

Définition des services publics (Conseil d'État, 1963) :
...Ils doivent avant tout satisfaire l'intérêt général et donc ne pas recourir aux exigences de rentabilité ou rechercher le profit.

Principes : Tous les habitants du pays bénéficient des mêmes services quels que soient leur lieu de résidence et quels que soient leurs revenus. Ils appliquent le principe d'égalité base de notre république.

Les services publics répondent à un besoin sur le temps long : éducation, justice, police, Poste télécommunication, Administrations de l'État, Collecte de l'impôt, Santé, etc.

Ils ont donc été sortis du **secteur marchand** et concurrentiel qui cherche la seule **rentabilité immédiate.**

Ils ont donc le monopole du service rendu à la population.

Trois fonctions publiques assurent le «fonctionnement» permanent de notre pays : celle de l'État, l'Hospitalière et la Territoriale (collectivités locales).

Parallèlement certains secteurs de l'économie considérés comme des biens publics ont été confiés à des entreprises d'état qui en ont aussi le monopole : Transport par rail confié à la SNCF, Énergie confiée à EDF/GDF, Armement, Autoroutes...

LEUR MODE DE FINANCEMENT

- Les services publics d'État sont financés par l'impôt (Impôt sur le revenu, TVA, Taxes...). C'est le budget de l'État. (Environ 350 milliards d'euros).
- Les entreprises d'État. Les usagers contribuent à leur financement quand ils les utilisent. Si nécessaires, les gros investissements sont en partie **financés par l'État et donc par l'impôt.**
- Le service public de santé Cas particulier, il est **financé par les cotisations sociales** principalement prélevées sur nos salaires. Cet argent était géré par les cotisants eux-mêmes qui élisaient les conseils d'administration des caisses de sécurité sociale.
- **C'est la démocratie sociale qui complète la démocratie politique.**
- Mais en 1995 l'Etat casse cette démocratie et «commence à mettre la main» sur l'argent de la sécu (Plan Juppé). Depuis c'est le parlement qui vote la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, fixe le montant des dépenses et des recettes.

Toutefois c'est un budget séparé du budget de l'État. (Environ 500 milliards d'euros)

Les complémentaires santé sont une privatisation de différents risques couverts par la Sécurité Sociale. (Yeux, oreilles, dents)

Leurs propriétaires (fonds de pension, grandes assurances et leurs actionnaires) s'enrichissent sur le dos de la protection sociale et donc des usagers.

Depuis le début des années 1980, les différents gouvernements (!), **convertis au libéralisme**, vont réduire progressivement les services publics et les entreprises d'État qui vont être privatisées pour le plus grand profit des nouveaux propriétaires.

Parallèlement à partir du milieu des années 90 et de la signature du **traité de Maastricht la dépense publique** (issue de l'impôt et des cotisations sociales) **va être considérée comme nuisible à l'économie !**

DETTE DE L'ÉTAT : A QUI PROFITE LE CRIME ?

Depuis 40 ans, les politiques d'austérité (services publics, fonction publique, santé, retraite, chômage, etc...) se font au prétexte de l'importance de la dette publique qui serait due à des dépenses excessives.

La dette publique, c'est le total de la dette de l'État, des organismes de protection sociale (Sécu, chômage) et de celle des collectivités territoriales. La dette de l'État représente 80% du total au 31/12 2021.

Alors, pourquoi, une telle dette ?

Les recettes publiques ont beaucoup baissé. L'État s'est privé de recettes **au profit des ménages aisés et des grandes entreprises** : baisse de l'impôt sur le revenu et des droits de succession, quasi disparition de l'ISF, cadeaux fiscaux pour les ménages les plus riches, réduction de l'impôt sur les sociétés, absence de lutte réelle contre la fraude et l'évasion fiscales. **Pratiquement rien, contre les paradis fiscaux.**

A qui profite le crime ?

Les plus grandes banques mondiales achètent de la dette pour leurs clients qui sont **riches de ce qu'ils n'ont plus payé en impôts.** Et, en plus, ils reçoivent des intérêts payés par l'État, c'est-à-dire... avec nos impôts !

ELECTRICITÉ : UN MARCHÉ PRIVÉ AUX CONSÉQUENCES CATASTROPHIQUES.

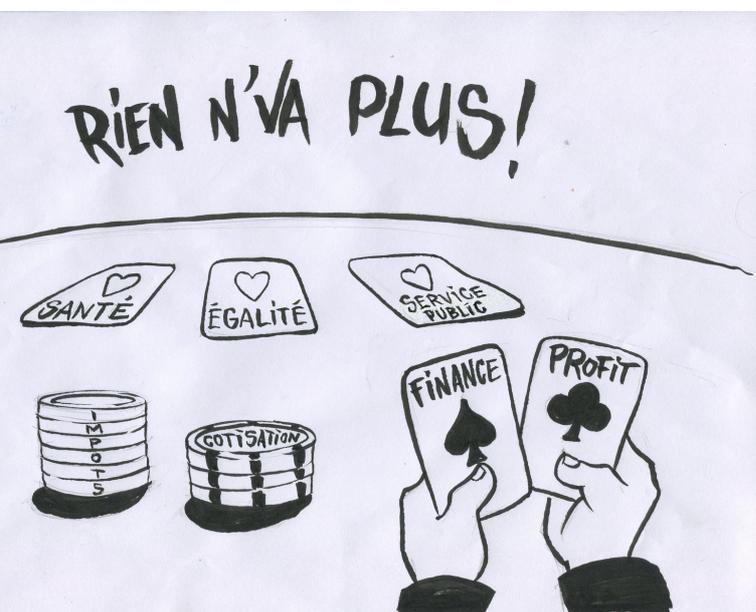
Le sommet européen de Barcelone en 2002 a acté le principe de la libéralisation et de la concurrence dans le secteur de l'énergie. Cela signifie alors abandonner le service public français, EDF et GDF, au libre marché avec pour argument **la promesse de la baisse des prix.**

Désormais le prix de l'électricité est aligné sur celui du gaz, fixé à partir du coût marginal de la centrale à gaz disponible la moins performante en Europe (prix spot). Mais la guerre en Ukraine et la spéculation ont fait exploser le prix de 50 à 500 € le Mwh, sans aucun rapport avec le coût réel de production. C'est pourquoi les clients non protégés par le "bouclier tarifaire", artisans, commerçants, agriculteurs, collectivités locales... plongés dans les « bienfaits de la concurrence » sont asphyxiés par la **hausse spectaculaire des factures d'énergie.**

Et le fameux bouclier disparaît laissant tout le monde **aux mains du marché !**

Encore plus fort ! :

Pour obéir à l'Union Européenne et créer le marché concurrentiel de l'électricité qui n'existait donc pas, **EDF doit fournir à ses concurrents qui ne produisent aucune électricité le quart de sa production** (100 TéraWH sur 400 produits !) à 42 € le Mwh qui sera revendu par ces concurrents à 500 € sur le marché européen. On contribue ainsi à **affaiblir EDF** de façon catastrophique au **profit d'intérêts privés.** Or l'énergie est un bien commun essentiel, il n'est pas acceptable que la puissance publique qui a financé les infrastructures laisse au marché l'opportunité de profits injustifiés.



LA SNCF : COQUILLE VIDE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

Fin du monopole, la SNCF n'est plus l'opérateur unique pour le transport ferroviaire français de voyageurs puisque la région PACA a décidé de faire appel à une société privée (TRANSDEV) pour assurer le service des TER entre Marseille et Nice. La société espagnole RENFE, de son côté, est autorisée à faire circuler ses TGV (AVE) entre **Barcelone et Lyon** puis entre Marseille et Madrid.

La fin du monopole signifie la fin de l'égalité d'accès au service public pour les citoyens qui d'usagers deviennent de vulgaires clients, c'est aussi la **fin de l'égalité tarifaire**.

Fin du statut, depuis le 01/01/2020 le nouveaux embauchés à la SNCF ne bénéficient plus du statut d'agent avec les avantages et les obligations correspondants. Les nouveaux "cheminots" ne sont plus liés à l'entreprise, une des premières conséquences de cette situation est **l'instabilité des personnels** : la SNCF forme aux métiers du rail ses jeunes embauchés dont certains partent ensuite monnayer leur nouvelles compétences dans d'autres entreprises. Résultat, **il manque aujourd'hui 1700 conducteurs de train**.

La fin du Fret SNCF ? En ces temps où l'urgence climatique impose de réduire l'empreinte carbone et de privilégier les modes de transport de marchandise les moins polluants, la Commission Européenne s'apprête à jouer un mauvais tour au fret SNCF en **enquêtant sur l'illégalité des aides de l'État** à la filière Fret de la SNCF (en lui demandant:

- de céder une part la plus rentable de son activité ("des trains complets") à la concurrence.
- Si Bruxelles exige le remboursement des 5,3 milliards d'aide publique, c'est **la mort immédiate de FRET SNCF**. Au nom du dogme de la concurrence "libre et non faussée" l'U.E. s'apprête à s'asseoir sur les mesures évidentes de **protection de la planète**.



Pourquoi défendre les services publics ?

RAPPEL

Hérité du Conseil National de la Résistance l'État social qui se met en place en 1945 s'organise autour de 4 piliers :

un **droit du travail** protecteur pour les salariés

une **sécurité sociale** couvrant tous les risques (maladie, famille, vieillesse et accidents du travail)

une **intervention publique** dans l'activité économique et un réseau de **services publics** maillant tout le territoire.

La casse des services publics participe puissamment à la destruction du lien social en niant le principe de bien commun et en faisant disparaître le principe de l'égalité d'accès pour les citoyens.

A son tour, cette destruction du lien social engendre des replis communautaires et fait le lit du populisme d'extrême droite.

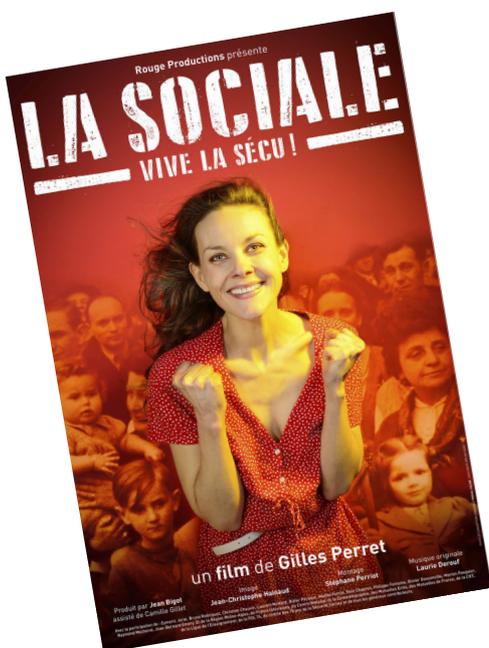
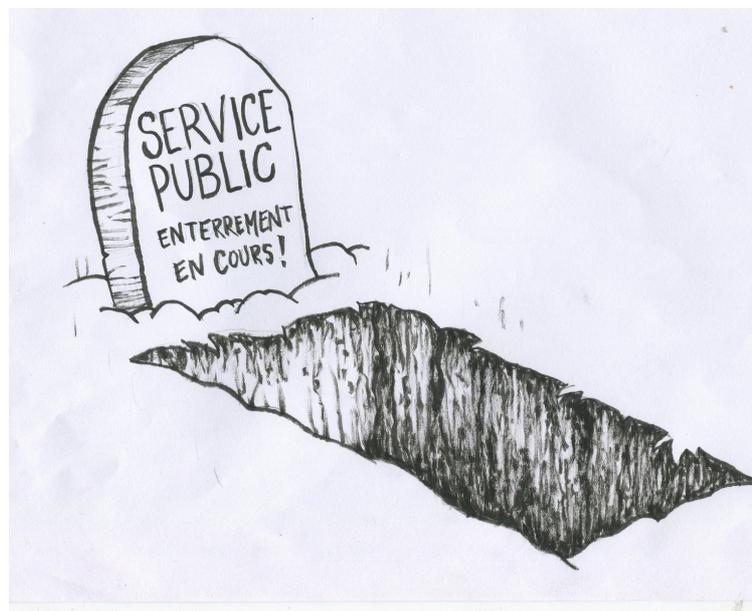
Réhabiliter les services publics devient une nécessité absolue pour préserver et rétablir ce qui fait société et retisser du lien social.

COMMENT DÉPOUILLER UN SERVICE PUBLIC OU COMMENT TRANSFORMER UNE DÉPENSE PUBLIQUE EN CHIFFRE D'AFFAIRES PRIVÉ ?

- Répéter sans cesse qui faut réduire la dépense publique pour faire de la place au marché
- Fabriquer du déficit pour justifier la baisse des dépenses
- Pour faire du déficit il faut baisser les impôts des riches
- Le déficit se creuse, c'est mécanique, c'est terrible... c'est merveilleux pour faire de la place au marché.
- A force de déficit, la dette augmente. C'est Très mal !
- Désormais il n'y a plus le choix, pour réduire la dette il faut réduire la dépense.

Mais les besoins existent toujours.... Alors le marché va les prendre en charge et transformer la dépense publique en dépense privée pour les usagers et profit privé pour le bénéficiaire de ce nouveau marché.

(D'après Sandra Lucbert : "le ministère des contes publics" ed. Verdier)



PROJECTION DES FILMS "LA SOCIALE", "LES JOURS HEUREUX", ...

Films documentaires de Gilles Perret sur l'histoire et les enjeux actuels de la **Sécurité Sociale**, sur l'histoire du **CNR**

Ils ont été vus par plus de 12 000 personnes à Rennes.

Vous voulez voir ces films, les revoir ou les faire voir ?

Vous serez avertis des projections (lieux, dates) qui sont toujours suivies d'un débat.

Vous voulez le projeter (entreprise, école, quartier, etc.) ?

Nous vous aiderons à organiser la projection et animerons le débat d'après film.

Envoyez un message à :

contact@lesjoursheureuxrennes.fr

Merci aux bénévoles qui ont réalisés ce numéro

Louis pour les dessins, Lucie et Damien pour la mise en page